

	VACANCE DE POSTE	
	Un(e) maître(sse) de conférences (MCF) invité(e) ou un(e) enseignant(e)-chercheur(se) contractuel(le) Section CNU 06 - Sciences de gestion	
	<u>Date de prise de fonction</u> 1 ^{er} juillet 2018	<u>Mode de recrutement</u> <input checked="" type="checkbox"/> Maître(sse) de conférences invité(e) (Décret n° 85-733 du 7/07/1985) <input checked="" type="checkbox"/> CDD Durée : 1 an

Officiellement née le 31 mai 1999, l'UNC est une jeune université. L'établissement présente l'originalité d'être une université française et européenne au service du développement de la Nouvelle-Calédonie et au-delà de la région océanienne. Elle assure une présence de la France dans les domaines de l'enseignement supérieur et la recherche et participe au rayonnement de la francophonie dans la région. La formation à l'UNC s'inscrit dans le système européen LMD qui garantit la qualité de l'enseignement dispensé selon un standard partagé par l'ensemble des universités de l'Espace européen.

L'UNC compte trois départements de formation, une école doctorale, une ESPE, un IUT, un service de la formation continue, trois mille étudiants, une centaine d'enseignants-chercheurs et enseignants, soixante-dix personnels administratifs et des bibliothèques, plusieurs équipes de recherche labélisées ou en émergence.

L'université de la Nouvelle-Calédonie est passée aux RCE le 1er janvier 2011.

Département :

Les formations en gestion-management sont en fort développement à l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC). A ainsi ouvert un Institut Universitaire de Technologie (IUT) avec un département de Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA), proposant le DUT GEA, option Gestion comptable et financière. Depuis plusieurs années, sont ouvertes deux licences professionnelles mention métiers de la comptabilité et de la gestion (contrôle de gestion et révision comptable) et d'autres sont en projet. Un master mention Management, une 3^{ème} année de licence ainsi qu'un master mention MIAGE devraient ouvrir à la rentrée universitaire 2018. L'UNC déploie également ses formations dans les pays voisins. En parallèle, et de façon plus ancienne, l'UNC propose une licence mention économie et gestion au sein du département de Droit, Economie & Gestion (DEG).

Le poste est rattaché au département Droit, Economie & Gestion qui compte environ 800 étudiants et 20 enseignants et enseignants-chercheurs titulaires.

L'offre de formation du département comprend à ce jour une licence mention Droit, une licence mention économie et gestion, un master mention Droit.

Descriptif du poste :

Le (La) Maître(sse) de conférences recruté(e) devra porter le développement des formations en gestion au sein de l'établissement avec les partenaires régionaux. La responsabilité du master management du DEG est une possibilité.

Sur le plan des enseignements, l'enseignant(e)-chercheur(se) recruté(e) devra intervenir dans les enseignements du domaine au niveau des différents programmes du département DEG, notamment en contrôle de gestion, gestion de la performance, finance et comptabilité. Des cours de mathématiques appliqués peuvent également être proposés. Il (Elle) pourra également intervenir dans d'autres programmes de formation de l'établissement (IUT, LEA et autres formations proposant de la gestion).

Activités de recherche :

Rattaché(e) au Laboratoire de Recherches Juridique et Economique (LARJE), l'enseignant(e)-chercheur(se) devra déployer ses recherches dans les différents axes de ce laboratoire.

Ce poste a vocation à renforcer le potentiel de recherche de l'équipe du LARJE, le Laboratoire de Recherches Juridique et économique de l'UNC. L'enseignant(e)-chercheur(se) retenu(e) devra être en mesure de contribuer à la dynamique de la production scientifique de l'équipe par des publications et par la présentation de communications dans des conférences. De nombreux thèmes de recherche peuvent être développés en Nouvelle-Calédonie, notamment dans les domaines suivants : responsabilité sociale des entreprises, gestion des ressources humaines, management interculturel, management public, entrepreneuriat, comptabilité d'entreprise dans le cadre des réformes fiscales en cours, contrôle de gestion.

Les recherches du candidat retenu devront s'intégrer dans les thématiques actuelles de l'équipe qui portent notamment sur la diversité naturelle, culturelle et le pluralisme juridique d'une part, et d'autre part sur l'émancipation juridique et économique. Le(La) candidat(e) devra également s'impliquer de façon active dans les activités du LARJE en participant à l'animation du laboratoire, à des séminaires et à l'organisation de manifestations scientifiques.

En cas de recrutement d'un(e) enseignant(e)-chercheur(se) contractuel(le), préférence sera donnée à un docteur qualifié en section CNU 06.

Les dossiers de candidature pour le recrutement en qualité de **maître(sse) de conférences invité(e)** doivent comprendre les documents suivants : lettre de motivation, CV détaillé, copie du diplôme le plus élevé et copie d'une pièce d'identité.

Les dossiers de candidature pour le recrutement en qualité **d'enseignant(e)-chercheur(se) contractuel(le)** doivent comprendre les documents suivants : lettre de motivation, CV détaillé et copie du doctorat.

Les candidatures sont à envoyer par voie électronique à la Direction des ressources humaines de l'Université de la Nouvelle-Calédonie : recrutement@unc.nc

au plus tard le 30 octobre 2017

Contacts utiles :

Directrice du département : Nadège MEYER, nadege.meyer@unc.nc
Directrice du LARJE : Catherine RIS, catherine.ris@unc.nc
Directrice des ressources humaines : Lucie LE ROUX, Lucie.le-roux@unc.nc
Pôle enseignants-chercheurs et enseignants : Christine NEYRAT, christine.neyrat@unc.nc

Note en ce qui concerne le recrutement de maître(sse) de conférences invité(e) :

cf. extraits des articles 7 et 10 du décret modifié n° 85-733 du 17 juillet 1985 *relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités*

« Le président ou le directeur de l'établissement intéressé nomme, par arrêté et pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois dans l'année universitaire, les enseignants invités parmi des personnalités de nationalité française ou étrangère qui exercent des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche. »

« Les enseignants invités [...] sont nommés [...] pour une durée qui ne peut être inférieure à 1 mois sans pouvoir excéder 1 an. »